

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018 sur salaires 2017

A régler au plus tard le 28 février 2018



CCI CENTRE-VAL DE LOIRE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Centre Val de Loire



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CENTRE-VAL DE LOIRE

Adresse de retour : CCI DU CHER
Service taxe d'apprentissage
Avenue d'Issoudun - CS 70237
18022 BOURGES CEDEX
Contact : Sylvie BILBEAU
Tél : 02.48.67.80.81 - sbilbeau@cher.cci.fr
www.cher.cci.fr

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° Clé WEB
Identifiant

Cabinet comptable

CONTACT Entreprise Comptable

Tél Fax

E-mail

SIRET

NAF

Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2017 Apprentis au 31/12/2017
de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5

Apprentis en cours d'année 2017

2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si S ≤ 106 579€ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION
Il faut remplir ces 2 conditions.

Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS. (www.afdas.com/declaration)

MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. DADSU base sociale - rubrique S80.G62.00.002/ DSN base sociale rubrique S21.G00.44.001)

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :

S x 0,68 %

TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet) - Calcul du taux au verso

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X

Taux calculé

CSA

3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA

- Frais de stages de formation initiale (FS) : joindre les conventions de stages
Les stages de 3^{ème} générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des Frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3 % = plafond

Total des frais calculés

Forfait journalier X

nb de jours ouvrés

=

montant par catégorie

Cat. A : 25 €
niveaux III - IV et V

Cat. B : 36 €
niveaux I et II

Pas de centimes

- Dons en nature (DN) : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.

Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, 2^e alinéa de l'article L6241-8 CT

Créance

Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2017

Nous contacter

Total des déductions

FS + DN + C = D

4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2018, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - D

= P

Pas de centimes

Chèque N° _____ à l'ordre de : CCI DU CHER COLLECTE TAXE APPRENTISSAGE
 Virement au Compte : IBAN : FR76 3004 7148 7000 0178 1100 480 BIC : CMCIFRPP
(Mettre en libellé le n° de dossier ou Siret et joindre une copie)

Pièces à joindre obligatoirement : contrats d'apprentissage justificatifs des dons en nature conventions de stages

